Mme Moussus Christelle
Professeur de Lettres classiques
au Collège Le Haut Gesvres

Aux Parents d'élèves de 6ème du Collège le Haut Gesvres.

Treillières, le 1er mars 2015

Objet : L'Option latin au Collège.

Madame, Monsieur,

Pourquoi faire du latin ?

Cette question est posée, à vous et à votre enfant, alors que le deuxième trimestre s'achève et que l'année scolaire prochaine se profile à l'horizon, avec pour les sixièmes le choix éventuel d'une langue ancienne, le latin. Cet enseignement optionnel facultatif est étalé sur trois ans, de la cinquième à la troisième, au rythme de deux heures hebdomadaires en cinquième puis trois en quatrième et troisième.

Pourquoi faire du latin, donc ?

Cette année, votre enfant a découvert un certain nombre de textes fondateurs, dont la plupart sont issus de l'antiquité gréco-romaine. Le choix de l'option se justifie ainsi par sa dimension culturelle : avoir accès à des œuvres qui ont contribué à la richesse de notre identité contemporaine. En effet, si l'on observe l'Europe d'aujourd'hui, la plupart des pays qui la composent ont bénéficié des apports de la civilisation romaine.

Ainsi, un élève latiniste comprendra-t-il mieux son patrimoine, à travers l'étude de l'architecture et des vestiges que les Latins nous ont laissés, comme le célèbre pont du Gard, le théâtre d'Orange ou les arènes de Nîmes ……

L'enfant sera également plus sensible au sens des mots, par l'examen de l'étymologie, non seulement dans sa langue, mais également dans d'autres langues vivantes. Ainsi, du latin " nox, noctis " pourra-t-il déduire, selon les langues vivantes qu'il aura choisies au collège, les mots " night " en anglais, " Nacht " en allemand, " notte " en italien, " noche " en espagnol ; il comprendra alors le terme de " noctambule " ou " nocturne " en français.

Le latin permet aussi d'éduquer à la citoyenneté, en apprenant aux élèves ce que notre démocratie doit à son ancêtre, la République instituée à Rome au IV-V° siècle avant notre ère, qui donna le droit de vote donc de s'exprimer à ses citoyens.

Le latin est en outre pris en compte dans le contrôle continu pour l'obtention du DIPLOME NATIONAL DU BREVET. En effet, il est précisé au Bulletin Officiel du 5 Octobre 2000 : " *sont également pris en compte, les points obtenus au dessus de la moyenne de dix sur vingt, dans l'un des enseignements optionnels facultatifs choisis par l'élève, à savoir : le latin (ou une langue régionale), le grec.* "

Certes votre enfant ne viendra pas faire du latin pendant trois ans, dans le seul but d'obtenir un à dix points de plus dans son total de points de contrôle continu de Brevet,

mais en plus des inestimables acquisitions de vocabulaire, de grammaire, de civilisation que le latin apporte, votre enfant verra son travail légitimement reconnu et récompensé.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous avez bien voulu porter à la présente lettre, je vous encourage à prendre contact avec moi pour plus de renseignements sur le latin, par courrier adressé au collège, par mail ou par téléphone. Une réunion à destination des parents sera organisée courant avril.

Je passerai également dans toutes les classes de 6ème aux mois de mars et avril pour présenter l'option et répondre aux questions de vos enfants.

Mme Moussus